

# **Règles de vie**

## **1. TUTEUR**

Dès sa première journée, l'élève se verra attribuer un tuteur comme responsable de suivi. Cette personne assure un suivi constant et est la première référence pour l'élève.

## **2. ADRESSE COURRIEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

Afin d'établir une communication efficace en tout temps avec l'élève, ce dernier doit garder actif son adresse de courriel du centre de services scolaire et prendre régulièrement ses messages. Teams sera régulièrement utilisé pour communiquer avec l'élève.

## **3. CARTE ÉTUDIANTE**

Une carte étudiante est émise pour chaque élève et il est obligatoire de l'avoir en sa possession en tout temps. Elle sera exigée pour l'emprunt de livres à la bibliothèque, pour l'accès à la salle d'examens ainsi que pour l'utilisation d'outils technologiques.

## **4. HORAIRE**

L'élève effectue son choix d'horaire lors de son inscription et détermine son nombre d'heures de fréquentation. Nous rappelons qu'une fréquentation temps plein (15 h et plus) est recommandée pour l'atteinte de son objectif de formation. Un changement d'horaire doit se faire avec le tuteur et le secrétariat doit être avisé une semaine à l'avance.

## **5. RÈGLEMENTS SUR LES ABSENCES ET LA PONCTUALITÉ**

### **5.1 LES ABSENCES**

**5.1.1** L'élève a l'obligation d'assister à tous les cours prévus à son horaire. Si l'élève ne respecte pas l'horaire choisi, la direction pourra le rencontrer afin d'évaluer la situation.

**5.1.2** Une absence de cinq (5) jours consécutifs est considérée comme un abandon et l'élève devra rencontrer la direction avant de retourner en classe.

**L'élève peut en tout temps avoir accès à ses résultats, sa banque d'absences, son horaire et son profil en accédant au portail du centre de services scolaire à l'adresse suivante : [www.mozaikportail.ca](http://www.mozaikportail.ca)**

## **5.2. PONCTUALITÉ**

L'élève doit être à l'heure en classe à chaque période prévue à son horaire.

Les seuls retards autorisés sont ceux occasionnés par les utilisatrices et utilisateurs du transport scolaire.

En cas d'absence, les élèves doivent aviser leur tuteur en utilisant la plateforme Teams.

## **6. CLIMAT DANS LES CLASSES**

Le personnel enseignant est en autorité sur tous les élèves, en tout temps. Il peut prendre les moyens jugés nécessaires afin de maintenir le climat de travail et le bon ordre dans la classe et le centre.

## **7. TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET MÉDIAS SOCIAUX**

Le téléphone intelligent est interdit, pour des fins personnelles, en classe et dans les bureaux de consultation. Les enseignants et autres personnels se réservent le droit de saisir un appareil. La direction peut, dans les cas jugés nécessaires, appliquer des sanctions disciplinaires. Toute photo ou vidéo prise à l'insu des personnes est interdite dans le centre. Le tout est considéré comme un acte criminel.

## **8. LOI VISANT À LUTTER CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

**Violence :** Manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle) exercée sur un individu dans le but de faire tort, de blesser ou de dominer.

**Intimidation :** Paroles ou gestes à caractère répétitif dans un contexte d'inégalité ayant pour effet d'engendrer un sentiment de détresse chez la victime en la plaçant à l'écart ou en la persécutant.

L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre de services scolaire ainsi qu'envers ses pairs. Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme et la lutte contre l'intimidation et la violence. (LIP art 18.1)

La direction de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite à l'école. (LIP art 96.27)

Le centre de services scolaire veille à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. (LIP 210.1)

### **9. BOISSONS, DROGUES ET ARMES**

L'usage et le commerce de drogues ou de boissons alcoolisées sont interdites dans le centre et lors des activités à l'extérieur. Elles deviennent des causes de suspension qui peuvent aller jusqu'à l'expulsion. La possession de drogue entraîne immédiatement un signalement aux autorités policières.

Une suspension temporaire sera imposée à l'élève que l'on juge inapte à suivre ses cours. Une rencontre avec la direction devra se faire pour le retour en classe.

De plus, interdiction formelle pour toute personne sur les propriétés du centre d'avoir en sa possession une arme, sous quelque forme que ce soit, ou une imitation de celle-ci. Ceci est aussi une cause de suspension qui peut aller jusqu'à l'expulsion et un signalement est fait aux autorités policières.

### **10. USAGE DU TABAC ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE**

L'usage du tabac, du cannabis et de la cigarette électronique est interdit sur tous les terrains mis à la disposition des points de service, et ce, en tout temps. Un tel usage contrevient aux règles de fonctionnement du centre et est passible d'un avertissement, pour une première infraction, et d'une sanction plus sévère allant jusqu'à l'expulsion, en cas de récidive.

L'amende pour une personne prise à fumer dans un endroit où il est interdit de le faire est de 250 \$ minimum et de 750 \$ maximum. Ces amendes doublent en cas de récidive.

### **11. BRIS DE MATÉRIEL**

L'élève qui brise le matériel mis à sa disposition devra en assumer les frais de réparation ou de remplacement.

### **12. VOL**

Le centre n'est pas responsable des vols et pertes de biens personnels. Une suspension automatique sera imposée à tout élève qui s'approprie du matériel de façon illégale. Des poursuites judiciaires pourront également être intentées.

### **13. AVIS DISCIPLINAIRE**

L'élève qui contrevient aux règlements recevra un premier avis et s'engagera à le respecter. Un deuxième avis entraînera une suspension du centre pour une période qui sera déterminée par la direction.

#### **14. HABILLEMENT**

**La tenue vestimentaire doit être propre et convenable à un milieu éducatif.** De plus, tout vêtement et accessoire représentant une incitation à la violence ou une publicité discriminatoire ou tendancieuse seront interdits dans le centre.

#### **15. RESPECT ET LANGAGE**

L'élève doit éviter de blasphémer. Un langage et un comportement respectueux envers les personnes côtoyées dans les cours et partout dans le centre doivent être adoptés.

#### **16. CAFÉ, GRIGNOTAGE, ETC.**

Il est interdit de manger en classe. Il est permis de manger et de consommer café et boissons non alcoolisées seulement à l'intérieur des espaces prévus à cette fin. Nous interdisons les boissons énergisantes pour le bien de votre santé.

**Il est interdit de consommer tout breuvage ou toute nourriture dans les laboratoires informatiques, de sciences et près des ordinateurs en classe.**

#### **17. TRANSPORT**

L'accès aux autobus scolaires est un privilège limité. Il dépend du nombre de places disponibles sur le circuit emprunté. Lorsqu'il n'y a pas de service de transport scolaire, l'élève doit prévoir son moyen de transport. De plus, l'élève adulte doit obligatoirement respecter les règles des écoles secondaires en ce qui concerne la présence sur leur terrain et au niveau du transport.

#### **18. STATIONNEMENT**

Des consignes précises sont données lors de l'accueil. Les élèves qui viennent au centre en automobile doivent stationner leur véhicule uniquement dans les endroits autorisés et avoir une conduite prudente et sécuritaire.

#### **19. FRAIS**

Les frais d'inscription sont payables avant l'entrée en formation. Les manuels scolaires sont payables lorsque requis. Aucun remboursement ni crédit ne sera accordé.

#### **20. CALENDRIER ET CONGÉS**

Les dates de congés sont inscrites au calendrier scolaire. Ce calendrier est différent de celui de l'école secondaire.

## **21. TEMPÊTE**

Rendez-vous sur le site du centre de services scolaire ([www.csskamloup.gouv.qc.ca](http://www.csskamloup.gouv.qc.ca)) et cliquez sur la rubrique «**Info-Fermeture**».

Les décisions sont prises par secteur, ce qui veut dire que les cours peuvent être suspendus à Rivière-du-Loup et donnés à La Pocatière et à Saint-Pascal. De plus, lorsque les conditions météorologiques se sont améliorées, les cours peuvent avoir lieu en soirée même s'ils ont été suspendus durant la journée.

À cet effet, un message sera laissé sur la boîte vocale du centre de Rivière-du-Loup à compter de 15 h pour les cours en soirée.

Nous vous invitons à vous abonner annuellement à **Alerte Infofermeture** en ligne afin de recevoir une alerte par texto.



## **22. RÈGLEMENTS POUR L'UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIQUES**

1. Demandez l'autorisation de l'enseignant pour utiliser un outil technologique en classe;
2. Pour emprunter un outil technologique dans une armoire ou un chariot, vous devez laisser votre carte étudiante dans l'espace correspondant à l'appareil pris sans quoi, il n'est pas possible d'emprunter le matériel.
3. Un usage illégal d'Internet est prohibé : utiliser des informations obscènes, odieuses, ségrégationnistes, racistes, violentes ou participer à des activités y ayant trait est aussi prohibé;
4. Il est interdit d'installer des logiciels ou un quelconque outil sur les outils technologiques;
5. Il est interdit de clavarder (de « chater » - chat : discussion en direct), sauf lors de projets pédagogiques spécifiques ;
6. Il est interdit de faire du piratage ou du vandalisme. Il faut respecter la propriété des autres et ne pas essayer d'accéder frauduleusement aux fichiers des autres utilisateurs, ainsi qu'au réseau sans fil;
7. Le centre et le centre de services scolaire ne sont pas responsables des matériaux ou du matériel récupéré sur Internet par l'élève ou un parent;
8. Ne pas utiliser Internet dans un but commercial;

9. Éviter de communiquer des renseignements personnels tels que son nom, son adresse ou son numéro de téléphone, sans d'abord avoir la certitude de l'identité de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice. En cas de doute, ne pas s'identifier;
10. Ne pas utiliser un outil technologique pour écouter de la musique ou des vidéos en ligne si ce n'est pas dans le cadre de votre cours;